



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

## **Aménagement de la Porte de Gesvres Autoroute A11 – Périphérique nantais**

### ***Modalités de la concertation publique***

#### **Engagement de la concertation publique**

Une concertation est engagée dans le cadre du projet d'aménagement de la Porte de Gesvres, carrefour entre l'autoroute A11 et le périphérique nantais. Elle concerne deux communes du département de la Loire-Atlantique : Nantes et La Chapelle-sur-Erdre.

Cette concertation aura lieu du vendredi 3 avril 2015 au jeudi 7 mai 2015 dans les lieux d'accueil du public, mentionnés ci-après.

#### **Objectifs de la concertation publique**

La concertation publique, menée sous l'égide du Préfet de la Loire-Atlantique, au titre de l'article L 300- 2 du code de l'urbanisme, est une étape clé dans l'élaboration du projet dont l'objectif est d'élaborer, ensemble, un projet partagé par le plus grand nombre, au bénéfice du territoire.

Durant les 5 semaines de concertation, toutes les personnes concernées par le projet, c'est-à-dire les riverains, les élus, les utilisateurs du périphérique et de l'autoroute A11, les acteurs économiques, les associations, etc. sont invitées à s'informer et à s'exprimer. Chacun peut ainsi formuler ses remarques et donner son avis sur le projet, notamment sur les quatre variantes d'aménagement de la Porte de Gesvres soumises à la concertation.

#### **Modalités de la concertation publique**

Les modalités de la concertation, définies en collaboration avec les maires des communes concernées sont les suivantes :

1. Une exposition permanente installée pendant toute la durée de la concertation dans les lieux d'accueil du public (aux heures d'ouverture habituelles) suivants :
  - Nantes :
    - Pôle Erdre-et-Cens - 37, boulevard Einstein, 44300 NANTES ;
    - Mairie annexe Nantes-nord - 41, route de La Chapelle-sur-Erdre, 44300 NANTES.
  - La Chapelle-sur-Erdre : hôtel de ville – 16, rue Olivier de Sesmaisons, 44240 LA CHAPELLE-SUR-ERDRE.
2. Le dossier de concertation, la plaquette « Votre avis compte » et le registre de recueil des avis mis à disposition du public dans chacun des deux lieux énoncés ci-dessus afin d'informer et de recueillir les observations du public ;
3. Les moments d'accueil du public sur les communes de Nantes et de La Chapelle-sur-Erdre, en présence de représentants de Cofiroute, en charge de l'exploitation de l'autoroute A11, le :
  - Mercredi 8 avril 2015 après-midi au Pôle Erdre-et-Cens à Nantes ;
  - Jeudi 9 avril 2015 matin à l'hôtel de ville de La Chapelle-sur-Erdre ;
  - Vendredi 17 avril 2015 après-midi à la mairie annexe Nantes-nord ;
  - Samedi 18 avril 2015 matin à l'hôtel de ville de La Chapelle-sur-Erdre ;
  - Vendredi 24 avril 2015 au Pôle Erdre-et-Cens à Nantes ;
  - Mercredi 6 mai 2015 après-midi à la mairie annexe Nantes-nord.

4. Le site Internet du projet : [www.portedegesvres.fr](http://www.portedegesvres.fr) ;
5. L'adresse mèl du projet : [pref-concertation@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-concertation@loire-atlantique.gouv.fr)

### **Bilan de la concertation**

À l'issue de la concertation, un bilan sera arrêté par le préfet de la Loire-Atlantique. Il présentera le déroulement de la concertation, restituera les échanges ayant eu lieu avec le public, en dressera la synthèse et présentera les suites données par le maître d'ouvrage aux observations du public et leur intégration dans les études détaillées préalables à l'enquête publique.

Ce bilan sera rendu public sur le site Internet du projet.

### **Mesures de publicité**

Ce document sera publié sur le site [www.portedegesvres.fr](http://www.portedegesvres.fr) et sur le site de la préfecture de la Loire Atlantique <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/>